



Communiqué de presse

Retraite / Sérénité / Santé

Le Groupe Solimut et l'UMR signent un accord-cadre pour développer la distribution du Corem

Montreuil, le 22 mai 2019 – Le Groupe Solimut Mutuelles de France, représenté par son Président Patrick Julou, et l'Union Mutualiste Retraite (UMR), représentée par son Président Eric Jeanneau, ont signé ce mercredi, en présence de Jean-Paul Benoit, Président de la Fédération des Mutuelles de France, un accord-cadre relatif à la distribution de la retraite supplémentaire Corem et de la garantie complémentaire décès Corem sérénité.

Objectif : Développer la diffusion du Corem pour accompagner les Français dans la préparation de leur retraite.

Permettre aux Français de préparer leur retraite sereinement...

La retraite est un enjeu majeur de la protection sociale. En complément des régimes obligatoires par répartition, qui sont le socle de la solidarité nationale et doivent être préservés et développés, avec le Corem, le mouvement mutualiste propose une solution mutualiste solidaire adaptée aux besoins de renforcement du pouvoir d'achat au moment où l'espérance de vie permet d'envisager la retraite comme un temps de vie épanouie et riche d'expériences nouvelles.

La retraite supplémentaire Corem répond à ces besoins en proposant à ses adhérents de constituer un complément de leur pension de retraite, qui leur sera versée sous forme de rente à vie, dès 55 ans et au plus tard à l'âge de 75 ans.

La garantie complémentaire « Corem Sérénité » permet de reverser l'ensemble de ses droits aux bénéficiaires de son choix en cas de décès de l'allocataire.

Eric Jeanneau, Président de l'UMR commente : « Le Corem apporte une réponse à l'accroissement de la longévité dans un cadre mutualiste qui se manifeste par la redistribution intégrale, dans le régime, de l'ensemble des contributions au seul bénéfice des adhérents. Ce sont aujourd'hui plus de 338 000 personnes qui bénéficient du Corem pour préparer leur retraite et 12 811 adhérents qui ont fait le choix de Corem Sérénité. »

... Grâce à un partenariat de confiance entre acteurs mutualistes aux valeurs communes

Proximité, solidarité, et humanisme... autant de valeurs partagées par l'UMR et le Groupe Solimut qui portent la volonté commune d'accompagner la transition démographique de notre société.

L'accord-cadre signé vient préciser les conditions et modalités de distribution aux mutuelles du Groupe Solimut qui sensibilisera les 116 agences qui composent son réseau territorial, aux solutions de préparation à la retraite proposées par l'UMR, afin d'harmoniser leur diffusion par les mutuelles du groupe.

Cette diffusion est prévue dès le printemps 2019. Chaque année, à partir du mois de septembre, un bilan d'exercice sera réalisé pour assurer la pérennité du plan de développement du distributeur pour le Corem.

Patrick Julou, Président du Groupe Solimut Mutuelles de France précise :

« L'accompagnement des Français à la retraite est un enjeu essentiel de cohésion sociale et de solidarité. En ce sens, notre devoir, en tant qu'organismes mutualistes partageant une vision commune du service et de la proximité, est d'orienter les futurs retraités vers les solutions solidaires les plus sûres, les plus efficaces, et les plus pérennes, et ainsi contribuer à leur offrir une vie à la retraite sereine et en bonne santé. Nous nous réjouissons de la signature de cette convention avec l'UMR qui sera un allié essentiel dans cet objectif de long terme. »

Eric Jeanneau, Président de l'UMR commente : « La signature de cet accord-cadre intervient alors que l'UMR a su s'adapter à un contexte financier et réglementaire complexe. Cette convention souligne la confiance que porte le Groupe Solimut à notre Union de mutuelles. Cette perspective conforte notre objectif principal, celui de servir à nos allocataires une rente à vie leur permettant de vivre sereinement tout au long de leur retraite. »

Les chiffres clés :

Pour Corem :

- **338 000 bénéficiaires** dont :
 - 160 701 cotisants "actifs" ;
 - 50 356 cotisants "non actifs" ;
- **162,1 M€ de cotisations** encaissées ;
- **201,5 M€ de rentes** servies.

Pour Corem Sérénité :

- **12 811 adhérents** ;
- **869 152 € de cotisations** encaissées
- **3 218 575 € de prestations** versées

**Pour être mis en relation avec les équipes du Groupe Solimut et de l'UMR,
veuillez écrire à : umrcom@wellcom.fr**

À propos du Groupe Solimut Mutuelles de France :

Le Groupe Solimut Mutuelles de France réunit 11 mutuelles autour de valeurs, d'ambitions et de principes communs. Tous ses membres sont adhérents à la Fédération des Mutuelles de France (FMF). Le Groupe Solimut contribue à la protection des populations tout au long de la vie. Acteur majeur du mouvement mutualiste, il défend entre autres le principe d'une protection sociale solidaire de haut niveau accessible à tous.

Le Groupe Solimut couvre 1 million de personnes en santé et en prévoyance.

À propos de l'UMR :

L'Union Mutualiste Retraite (UMR) est une union de mutuelles relevant du Code de la mutualité. Créée en 2002, elle gère en particulier Corem, une des plus importantes complémentaires retraites mutualistes individuelles par points.

Au 31/12/2018, elle gère 9,2 milliards d'€ d'actifs et compte près de 400 000 sociétaires. L'UMR, investisseur institutionnel de long terme, a défini depuis le 1er janvier 2015 une stratégie d'investisseur responsable qui consiste à prendre en compte dans la gestion des placements de l'UMR des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. À fin 2018, près de 85,8% du portefeuille d'actifs bénéficiait d'une notation ESG.

**Contacts presse :
Agence Wellcom**

Thomas Alves-Chaintreau – thomas.alveschaintreau@wellcom.fr
01 46 34 60 60 – 06 30 83 02 53